ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 25804

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés de prise en charge de l'endométriose, pathologie invasive, chronique et très souvent invalidante qui touche environ une femme sur dix en France. Difficile à diagnostiquer et à traiter, cette pathologie a des conséquences induites qui s'avèrent lourdes pour les patientes confrontées aux traitements médicaux et chirurgicaux itératifs pour un succès parfois médiocre. Or, malgré l'ampleur du nombre de malades, il faut en moyenne six ans pour aboutir au bon diagnostic. En outre, la prise en charge actuelle, entre l'absence de traitements adaptés et la mise en place de protocoles de soins insatisfaisants, renforcent les défaillances actuelles du système médical. De plus, selon une étude de la Fondation mondiale de recherche sur l'endométriose datant d'avril 2012, le coût moyen par femme et par année s'élève à 9 579 euros (coûts directs relatifs aux soins de l'ordre de 3 113 euros et 6 298 euros de perte de productivité pour l'employeur). Si l'on évalue le coût par pays sur la base de 10 % de femmes en âge de procréer atteintes par la maladie, le coût total en France pourrait s'élever à 13,6 milliards d'euros pour une population estimée de 1,4 million de femmes touchées. Au-delà de ces considérations budgétaires qui ne sont que la conséquence des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes atteintes d'endométriose, il apparaît clairement que cette maladie souffre de lacunes de prise en charge et de reconnaissance malgré l'importance du problème de santé publique. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'apporter des solutions concrètes aux malades.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Le Roch
Circonscription : Morbihan (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE25804

Numéro de la question : 25804
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 avril 2013, page 4619
Réponse publiée au JO le : 4 juin 2013, page 5773